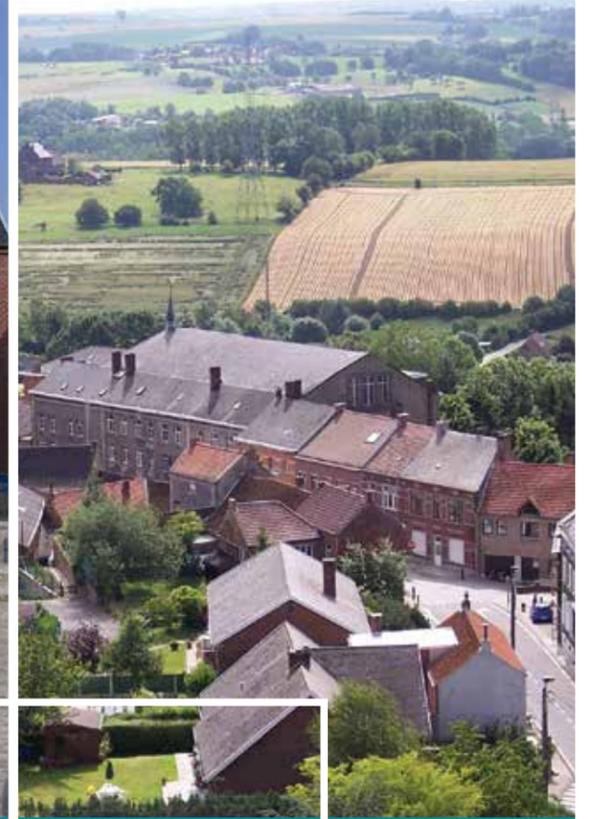


# Nos 3 villages **ITTRE, HAUT-ITTRE & VIRGINAL**

Bulletin d'Informations Communales / Décembre 2018



n°161

sommaire



TRAVAUX



POLICE



EXPO 14-18

## EDITO

En cette fin de législature, nous tenons à remercier d'abord tous les membres du personnel communal de leur collaboration active et professionnelle dans la gestion des dossiers mais aussi de leur disponibilité lors d'événements difficiles comme les inondations. Grâce à leurs compétences et leur efficacité, nous avons pu finaliser de nombreux projets au cours de ces 6 dernières années :

- la plaine de jeux au Quartier du Tram ;
- le terrain de hockey/football synthétique et la salle multisports ;
- la crèche rue de l'école à Virginal ;
- le Plan Communal de Développement Rural ;
- le Plan d'Actions pour l'Energie et le Développement durable et le Climat ;
- l'égouttage et la réfection de la voirie rue Bruyère de Virginal et rue du Paradis ;
- l'agrandissement de l'école de Virginal ;
- la création de 4 zones d'immersion temporaire ;
- le placement d'une nouvelle signalétique et de nouveaux effets de porte.

Nous remercions également nos pouvoirs subsideants, la Région wallonne et la Province de Brabant wallon, qui ont largement subventionné ces investissements. Leurs interventions financières importantes ajoutées à nos engagements sur fonds propres ont permis la réalisation de ces projets sans recours à des emprunts supplémentaires. Nous transmettons à la nouvelle majorité une situation financière saine et un taux d'endettement faible de 3% de nos recettes communales.

Nous souhaitons enfin remercier l'Intercommunale du Brabant wallon InBw :

- de la gestion de la réalisation de l'égouttage collectif de nos villages ;
- de l'achat des bâtiments du Théâtre de La Valette afin que ceux-ci restent dans le patrimoine public ;
- de l'étude d'une 5ème zone d'immersion temporaire le long du Ry Ternel ;
- de l'étude de l'agrandissement de notre hall des travaux.

De nouveaux projets ont été initiés :

- la construction d'un nouveau bâtiment permettant d'accueillir trois classes supplémentaires à Ittre ; le permis d'urbanisme vient d'être octroyé ;
- l'aménagement de l'ancienne maison communale d'Haut-Ittre en maison rurale, dans le cadre du plan communal de développement rural ;
- l'aménagement de bureaux pour l'administration et d'une salle pour le conseil communal dans le bâtiment où se trouvaient l'ancienne poste d'Ittre et le CLI, dans le cadre du Plan d'Investissement Communal ;
- la construction d'un petit bâtiment hébergeant un four banal, dans le prolongement de la cuisine de la salle polyvalente de Virginal.

Nous souhaitons plein succès à la nouvelle majorité.

Joyeuses fêtes de fin d'année à toutes et à tous !

> Pour le Collège communal



## A LA STE-CATHERINE, TOUS LES ARBRES REPRENENT RACINE : UN WEEK-END POUR LA RURALITÉ

Les petits fruitiers ont attiré un nombreux public pour la distribution organisée par votre administration communale. 550 petits fruitiers et plus de 700 arbustes distribués !



## AUTRE OPÉRATION DE LA STE-CATHERINE

Avec la plantation d'un chêne pour symboliser la naissance d'un enfant. De nombreux parents et grands-parents ont réalisé avec beaucoup d'émotion ce geste si important pour la nature.



## QUELQUES RAPPELS POUR L'HIVER QUI APPROCHE

Nous vous rappelons quelques extraits d'articles du Règlement Général de police à se rappeler avec l'arrivée de l'hiver.

### ARTICLE 52 - OBLIGATIONS EN CAS DE GEL OU DE CHUTE DE NEIGE

S1er . Par temps de gel, il est interdit à toute personne de déverser ou de laisser s'écouler de l'eau sur la voie publique.

S2. Tant en cas de chute de neige que par temps de gel, tout riverain d'une voie publique doit veiller à faire en sorte, sur le trottoir bordant l'immeuble qu'il occupe, qu'une voie suffisante soit dégagée pour faciliter le passage des piétons en toute sécurité.

S3. Les stalactites de glace qui se forment aux parties élevées des immeubles surplombant la voie publique doivent être enlevées dès qu'elles présentent un danger pour les passants. En attendant leur enlèvement, le propriétaire et /ou l'occupant et /ou le gardien de l'immeuble, doit prendre toute mesure pour écarter tout danger pour les personnes ou pour leur bien et pour assurer la sécurité des usagers aux endroits exposés.

S4. A défaut de satisfaire aux dispositions du présent article, il y est procédé d'office aux frais, risques et périls du contrevenant.



### ARTICLE 53 - ENTRETIEN DES PLANTATIONS DÉBORDANT SUR LA VOIE PUBLIQUE

Le propriétaire d'un immeuble et/ou son occupant et/ou celui qui en a la garde est doit veiller à ce que les plantations soient taillées de façon telle qu'aucune branche :

- ne fasse saillie sur la voie carrossable, à moins de quatre mètres et demi au-dessus du sol ;
- ne fasse saillie sur l'accotement, sur le trottoir ou sur la largeur de passage du sentier, à moins de deux mètres et demi au-dessus du sol.

En aucune manière les plantations ne peuvent masquer ou gêner la signalisation routière, les câbles aériens et l'éclairage public, quelle qu'en soit la hauteur. Ils doivent en outre se conformer aux mesures complémentaires prescrites par le Bourgmestre, lorsque la sécurité publique est menacée.

A défaut, il y est procédé d'office aux frais, risques et périls du contrevenant.

Vous pouvez consulter le Règlement Général de Police dans son entièreté sur notre site [www.ittre.be](http://www.ittre.be)



## TRAVAUX

Le service travaux profite de la période hivernale pour tailler les bords de route sur le bien communal. Pour les privés, il est absolument nécessaire de procéder à ce travail **obligatoire** afin de diminuer les dégâts aux véhicules (voitures, camions et tracteurs de nos agriculteurs) qui subissent à cause, de ce manque d'entretien, des bris de leurs rétroviseurs ou de griffes sur la peinture.



## ST-HUBERT À ITTRE

Enfin, au soir, bénédiction des animaux et concert de trompes de chasse à l'église St-Rémy.

Un tout grand merci au Père Jan pour sa participation et la mise à disposition de l'église.





## VACHES ET BOURRACHE – SE RECONNECTER À L'ESSENTIEL

En collaboration avec les CPAS de Tubize, un nouveau projet voit le jour : « Vaches et bourraches ».

Via celui-ci nous vous proposons des activités « vertes » : ferme, potager, vignes,..) à raison d'une demie journée à deux journées/ semaine.



**SE RECONNECTER À L'ESSENTIEL**



Au départ des CPAS de Tubize et des communes environnantes, le projet « Vaches et bourrache » organise la **rencontre** entre des **agriculteurs et maraîchers** et des **personnes en recherche de découvertes ou d'activités régulières en milieu agricole**.



Si vous désirez y participer, n'hésitez pas à contacter Aude Walrandt au 0484/63.30.38 ou via l'adresse mail pcs@ittre.be

Des agriculteurs accueillent chaque semaine les participants (individuellement ou en groupe) afin qu'ils partagent leur réalité quotidienne : maraîchage bio ou agriculture raisonnée, soin aux animaux, cuisine, découverte et entretien d'outils, participation aux ensilages, vêlages, participation à la traite...

L'esprit du projet est d'ouvrir des espaces de découverte, de partage, de rencontre, de mieux-être, d'apprentissage, de solidarité où chacun a la possibilité d'évoluer en se sentant valorisé, utile et impliqué.

Ces contacts sont un « plus » pour les agriculteurs. Ils accueillent les participants, transmettent leurs savoirs et compétences. Ils sont soutenus par une présence régulière, des coups de main dans le respect du rythme de chacun. Les agriculteurs comme les participants sont accompagnés par le projet « Vaches et bourrache ».

Pour rejoindre le projet, ou recevoir des informations complémentaires, s'adresser à :

CAROLINE LAURENT  
Coordinatrice  
0483/66 57 09

AMELINE DE SCHRYVER  
Accompagnatrice  
0483/66 56 30



SAMUEL HUBAUX  
Animateur du réseau de partenaires  
0471/21 28 01

vachesetbourrache@cpas-tubize.be

f : vaches et bourrache

www.vachesetbourrache.be

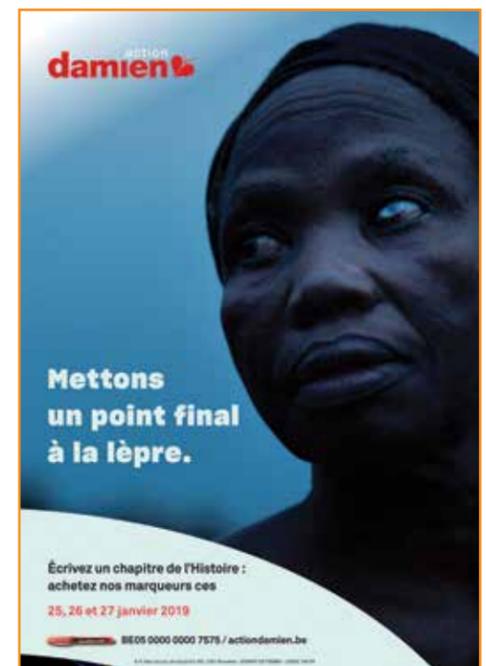


## ACTION DAMIEN DU 25 AU 27 JANVIER 2019 METTEZ UN POINT FINAL À LA LÈPRE

Encore maintenant, les personnes atteintes de la lèpre sont littéralement confrontées à l'indifférence et au dédain. Même si elles sont officiellement guéries et ne sont plus contagieuses.

Avoir la lèpre, c'est bien souvent perdre sa famille et son travail, et être exclu de son environnement familial. Mais c'est aussi perdre le droit à un câlin, à l'amour.

Action Damien lutte contre la stigmatisation, et compte bien la dénoncer pendant la campagne de janvier 2019.



**damien**

**Mettons un point final à la lèpre.**

Écrivez un chapitre de l'Histoire : achetez nos marqueurs ces 25, 26 et 27 janvier 2019

BE05 0000 0000 7575 / actiondamien.be



## PREVENTION VOLS DANS HABITATIONS



Le vendredi 26/10/2018 s'est déroulée la journée nationale d'action contre les cambriolages dans les habitations.

Avec les jours qui raccourcissent, les risques de cambriolage augmentent. Veillez dès lors à ce que votre habitation soit éclairée dès la tombée de la nuit. Les cambrioleurs préfèrent en effet opérer pendant les 'mois sombres'.

Nous vous rappelons les quelques conseils de prévention suivants :

- Pensez à la visibilité et à la lumière : installez un minuteur sur vos lampes et faites en sorte que l'éclairage s'allume et s'éteigne à intervalles irréguliers et dans différentes pièces, selon vos habitudes de vie.
- Installez un éclairage équipé d'un système de détection de mouvements autour de votre habitation.
- Fermez portes et fenêtres, même si vous quittez une pièce ou votre habitation pour quelques instants seulement.
- Ne laissez pas de mot concernant votre absence sur votre porte.
- Donnez à votre habitation l'impression d'être toujours occupée.
- Vérifiez si votre habitation est visible de la rue et enlevez les éventuels arbres ou plantes qui gênent la visibilité.
- Ne laissez pas traîner d'outils ou d'échelles qui pourraient faciliter le travail des cambrioleurs. Fermez à clé votre abri de jardin.
- Dissimulez les objets attrayants et faciles à emporter, comme les bijoux, GSM, matériel vidéo, ordinateurs et autres appareils électroniques de valeur.
- Ne mettez pas sur votre trottoir l'emballage de votre nouvelle télévision à écran plat. Les cambrioleurs comprendraient ainsi qu'il y a quelque chose à voler chez vous.
- Déposez vos objets de valeur (argent et bijoux) dans un coffre à la banque.
- Enregistrez les numéros de série, notez les caractéristiques de vos objets de valeur et photographiez vos bijoux. Le formulaire d'enregistrement peut être téléchargé sur [www.besafe.be](http://www.besafe.be)
- Jetez également un œil sur l'habitation de vos voisins et signalez sur-le-champ tout agissement suspect aux services de police, au numéro 101 ou auprès de votre zone de police locale. Notez aussi le numéro de plaque et la marque d'un véhicule suspect, puis communiquez ces informations à la police.

### Services offerts par la zone de police :

- Nous vous rappelons que la zone dispose d'un conseiller en prévention vol qui peut vous aider à sécuriser votre habitation. Si vous n'avez pas encore fait appel à ses services il se rend chez vous pour faire le tour de votre habitation et vous conseiller sur les éventuelles mesures à prendre. Il s'agit de l'Inspecteur Principal ABRAMS, Antenne de police d'Ittre, rue Neuve 13 à 1460 Ittre. Téléphone : 067/89.59.07 - e-mail : ZP.OuestBrabantwallon.Antennelttre@police.belgium.eu
- Vous pouvez également demander la surveillance gratuite de votre habitation durant vos congés. Le formulaire est disponible sur le site de la zone de police soit [www.policeouestbw.be](http://www.policeouestbw.be) ou dans un de nos commissariats.

Ces deux services sont entièrement GRATUITS.

> **Commissaire Liberloo Mylène,**  
**Directrice de la Proximité**



## COLIS AUX AÎNÉS

L'Administration Communale d'Ittre procèdera à la distribution de colis de Noël dans les salles communales suivantes :

- **ITTRE** : le mercredi 19 décembre 2018 de 8h30 à 12h. Salle Planchette (arrière de l'administration communale)
- **HAUT-ITTRE** : le mercredi 19 décembre 2018 de 13h30 à 15h00. Salle Les Hauts du Ry-Ternel
- **VIRGINAL** : le jeudi 20 décembre 2018 de 8h30 à 12h. A la Salle Polyvalente

Cette année, les colis étant placés dans des sacs en papier et non plus en plastique, les bénéficiaires sont invités, par mesure de précaution, à se munir de leur propre sac ou panier pour le transport des colis.

En vue d'éviter tous problèmes lors de la distribution, les habitants de l'entité répondant aux critères suivants seront autorisés à retirer leur colis :

- les personnes ayant atteint l'âge de 65 ans.
- les personnes porteuses de handicap ou invalides dès 66% sur présentation préalable au Service Population, d'un document attestant leur handicap. (à **REMETTRE pour le vendredi 14 décembre 2018, date limite**) Le minibus communal Trans'lttre est à votre disposition : 0473/ 51 33 95

Conscients des difficultés de déplacement de certaines personnes, la possibilité leur est offerte de faire enlever leur colis par une tierce

personne, moyennant une autorisation écrite signée de leur main, ainsi que la présentation de la carte d'identité de l'ayant droit.

Sur invitation de notre CPAS, les personnes les plus démunies seront également invitées à retirer un colis dans leurs locaux.



## EXPOSITION SUR LE CENTENAIRE DE LA GUERRE 14-18

Les élèves de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaires des écoles communales et libres d'Ittre et de Virginal ont réalisé, à la salle communale de la Planchette, une exposition sur le Centenaire de la Guerre 1914-1918, en collaboration avec la FNC et la Commune d'Ittre, les 7 et 8 novembre 2018.

Cet événement a connu un beau succès de participation des représentants communaux et de la FNC, des écoles, des parents et des citoyens.

Félicitations à nos jeunes pour cette belle réalisation dans le cadre du Devoir de Mémoire.



Maquette du Front de l'Yser : les tranchées



## COMMUNE D'ITTRE

### ENQUÊTE PUBLIQUE

#### DÉCRET DU 6 FÉVRIER 2014 RELATIF À LA VOIRIE COMMUNALE

Déplacement du sentier n°81 repris à l'Atlas des Chemins de Virginal, situé rue Mon Plaisir à 1460 Virginal, sur les parcelles cadastrales 3<sup>ème</sup> Division, Section B, n°672E, 813F, 813E et 813D sollicité par le géomètre-expert J. VANDERWHALE pour le compte de M. REMY demeurant Chemin du Baudriquin 81 à 7090 Braine le Comte.

Enquête publique : du 25/10/18 au 21/12/18, période durant laquelle le dossier peut être consulté au service urbanisme, rue de la Planchette 2 à 1460 Ittre pendant les heures d'ouverture du service, soit du mardi au vendredi de 9 à 12h, le mercredi 12/12/18 de 16 à 19h et le samedi 15/12/18 de 9 à 11h.

Tout tiers intéressé peut adresser ses observations/réclamations par télécopie/courrier ordinaire au Collège communal du 25/10 au 21/12/2018. Toutes les informations relatives à cette enquête sont consultables aux valves communales.

### VISITEZ NOTRE PAGE FACEBOOK :

<https://www.facebook.com/communeittre>



*L'Administration communale et du Cpas  
le Collège communal et le Conseil du Cpas  
vous souhaitent de*

*Merveilleuses Fêtes de Fin d'Année*

### Bulletin d'Informations Communales

Editeur responsable : Le Collège communal

Coordinateur communal : Angel Antuna

Graphisme et mise en page :  
Nancy Dutoit - Inform'Action asbl

Impression : Imprimerie Delfferrière